

REPONSE DE LA MUNICIPALITE D'YVERDON-LES-BAINS
aux observations de la commission
chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a pris bonne connaissance du rapport de la commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2025, qui lui a été transmis par courriel du 1er mai 2026. Ce rapport fait suite au préavis PR26.13PR concernant la gestion de la Municipalité durant l'année 2025 et les comptes de l'exercice 2025 (rapport de gestion 2025 de la Municipalité).

La Municipalité remercie la Commission de gestion (COGE) pour son rapport et, conformément à l'article 115 du règlement du Conseil communal (ci-après le règlement), vous prie de prendre connaissance des réponses apportées aux observations de la commission.

Population et numérique

Observation 1.2025 : La COGE invite la Municipalité à étudier la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture du guichet communal en fin de journée, voire en début de soirée.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 1.2025 :

Les horaires d'ouverture actuels du guichet communal ont été définis sur la base des statistiques de fréquentation observées ces dernières années. Sur cette base et grâce à la mutualisation des ressources liée à la création d'un Pôle population au sein du Service population et numérique en 2025, les horaires d'ouverture ont pu être élargis, avec une ouverture les mercredis et vendredis après-midi. Ceux-ci ne sont pas figés et sont appelés à évoluer afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

La Municipalité reste attentive aux attentes des habitantes et habitants et poursuit, dans le cadre du projet « Bainvegni », ses réflexions visant à rapprocher les prestations communales de la population, tout en veillant à limiter l'augmentation des ressources humaines affectées au guichet physique. À ce titre, plusieurs pistes sont actuellement étudiées, notamment l'extension du guichet virtuel ainsi que la possibilité de prendre rendez-vous en dehors des horaires usuels.

Chancellerie

Observation 2.2025 : La COGE encourage la Municipalité à faciliter la recherche de document sur le site de la commune.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 2.2025

La Municipalité partage la préoccupation exprimée par la Commission de gestion. Le moteur de recherche global du site, accessible depuis l'ensemble des pages, effectue déjà une recherche à la fois dans le texte des pages et dans le contenu des fichiers PDF publiés. En

revanche, les moteurs de recherche contextuels intégrés à certaines rubriques, notamment celle des préavis, rapports et interventions du Conseil communal, n'indexent que le texte des pages. L'extension de cette fonctionnalité à la recherche plein-texte au sein des documents fait l'objet d'une analyse technique et financière en cours.

Observation 3.2025 : La COGE invite la Municipalité à respecter la norme eCH-0059 dans la conception du site internet de la commune.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 3.2025

La Municipalité partage la préoccupation exprimée par la Commission de gestion. La mise en conformité du site officiel de la Ville avec la norme eCH-0059, qui s'appuie sur les Web Content Accessibility Guidelines WCAG 2.1 de niveau AA, figure parmi les priorités de l'année en cours. Un audit externe sera mandaté en 2026, piloté conjointement par la Chancellerie - filière communication institutionnelle - et le Service population et numérique. Il portera sur la conformité technique du site, les dispositifs d'aide à la lecture (synthèse vocale, langue facile à lire) ainsi que l'accessibilité des prestations digitales et des documents PDF. Il débouchera sur un plan d'action priorisé et sur la publication d'une déclaration d'accessibilité conforme à la norme. Sans attendre ses conclusions, des mesures correctives seront engagées en interne sur les points pouvant être traités à court terme.

La Municipalité rendra compte de l'avancement de cette démarche dans le rapport de gestion 2026.

Culture

Observation 4.2025 : La COGE invite la Municipalité à étudier la possibilité de valoriser les œuvres d'art recensées sur le territoire, par exemple via des parcours adaptés et des outils numériques.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 4.2025

Des projets de valorisation via des parcours spécifiques ont déjà été réalisés de manière ponctuelle, à diverses reprises : visites thématiques organisées sur demande avec l'office du tourisme, ou lors des manifestations « jeudi du CACY ». Ces différents projets font actuellement l'objet de bilans, afin d'évaluer lesquels peuvent être pérennisés, et selon quelles modalités.

Dans ce cadre, différentes thématiques sont en cours d'élaboration, pour permettre de réaliser des visites spécifiques : parcours liés aux œuvres d'art proposés d'entente avec la Fondation CEPY, parcours spécifiques liés aux œuvres réalisées dans le cadre du pourcent culturel, parcours thématiques spécifiques.

Afin d'améliorer l'accessibilité et la compréhension générale de ces œuvres, il est prévu d'intégrer prochainement un QR code sur l'ensemble des œuvres du fonds des arts visuels (FAV) situées en extérieur, donnant accès à une audiodescription de l'œuvre. Une première salve de tests est prévue courant 2026, sur une dizaine d'œuvres.

Observation 5.2025 : La COGE encourage le service à finaliser sa stratégie de rénovation des œuvres d'art recensées sur le territoire.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 5.2025

Le Centre d'art contemporain (CACY) est en charge de l'entretien et de la mise en valeur des œuvres du fonds des arts visuels (FAV), dont celles qui sont situées sur le domaine public. Un diagnostic des œuvres est en cours et sera présenté en 2026 à la Municipalité, avec un devis et une priorisation d'intervention en fonction du degré d'urgence.

Observation 6.2025 : La COGE encourage la Municipalité à améliorer la lisibilité des informations concernant les salles n'appartenant pas à la Ville d'Yverdon, notamment en collaborant avec l'ADNV.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 6.2025 :

Une liste complète de l'ensemble des salles disponibles à la location, comprenant à la fois les salles communales et les salles propriétés de tiers, est régulièrement tenue à jour et mise à disposition sur les sites internet de l'office du tourisme et de la Ville.

Cette liste, qui se complexifie d'année en année, au fur et à mesure de l'ajout de nouvelles propositions de la part de partenaires, manque effectivement de lisibilité.

Une nouvelle infographie sera réalisée dans le courant de l'année pour faciliter l'identification des prestations communales ou privées et guider plus efficacement le public.

Observation 7.2025 : La COGE encourage la Municipalité à faire en sorte de ne plus utiliser des nappes en plastique jetable dans les salles communales, en privilégiant des solutions avec un coût environnemental plus bas.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 7.2025 :

Les nappes utilisées à la Marive sont en plastique recyclé. Il est très rare que des clients apportent aujourd'hui leurs propres nappes en plastique jetable. Il est prévu d'introduire dans les conditions d'utilisation de la salle (en cours de mise à jour) une incitation à utiliser le matériel fourni par La Marive ou à suivre les recommandations de la salle en matière d'usage de produits recyclés.

Une telle pratique pourra être étendue aux autres salles communales concernées.

Observation 8.2025 : La COGE encourage la Municipalité à mettre en place un système de retour de satisfaction pour la location de toutes les salles mises à disposition par la commune.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 8.2025 :

Des questionnaires ont été développés par le Service de la culture pour recueillir le retour des locataires et des équipes concernées par chaque location (Marive et autres salles). Une diffusion systématique est effectuée dans le cas de La Marive depuis 2024. Le formulaire sera adapté également pour les autres salles dans le courant de l'année 2026.

Durabilité

Observation 9.2025 : La COGE invite la Municipalité à améliorer l'accès et la lisibilité des informations concernant les subventions accessibles à la population.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 9.2025 :

L'accessibilité des informations sur les prestations de l'administration est une préoccupation partagée par la Municipalité.

De multiples actions ont été mises en place au fil des ans afin de faire connaître davantage et rappeler l'existence des subventions, notamment via les différents canaux de communication de la Ville (« Rive sud », réseaux sociaux, site internet, etc.), par des dépliants et affiches, ainsi que par la diffusion sur les écrans du réseau de bus Travys.

Par ailleurs, le site internet recense sur une page les subventions proposées par plusieurs services (www.yverdon-les-bains.ch/aides-subventions). En outre, des présences au marché et lors d'événements sont également réalisées afin de présenter les différentes subventions.

De multiples relais contribuent également à la diffusion de l'information, comme par exemple les magasins partenaires ou les travailleurs et travailleuses de quartier. Il est à noter qu'une recherche continue de nouveaux canaux de communication est effectuée afin d'améliorer,

dans la mesure du possible, l'accès et la lisibilité des informations sur les subventions proposées.

Sécurité publique

Observation 10.2025 : La COGE encourage la Municipalité à soutenir les efforts de numérisation des démarches administratives à effectuer par la population, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de ce service.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 10.2025 :

La dématérialisation des formulaires est un long processus qui est initié au sein du Service de la sécurité publique (SSP), en collaboration avec le Service population et numérique. Il suppose un accompagnement des personnes les moins familiarisées avec la digitalisation, en particulier les personnes du troisième âge.

Le SSP suit donc une logique de digitalisation progressive, sans préjudice de l'accompagnement nécessaire auprès de certaines catégories de personnes moins familières du numérique.

Observation 11.2025 : La COGE encourage également la Municipalité à finaliser les démarches de mise en œuvre d'un système de retour de satisfaction concernant la POLCOM.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 11.2025 :

Le formulaire d'enquête de satisfaction est en cours de déploiement, au travers d'une phase pilote pour l'été 2026.

Jeunesse et cohésion sociale

Observation 12.2025 : La COGE encourage la Municipalité à trouver une solution pérenne pour répondre à la problématique de l'accès à un espace de douche pour les personnes en grande précarité.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 12.2025 :

La Municipalité reconnaît la nécessité d'assurer, de manière pérenne, un accès à des infrastructures d'hygiène pour les personnes en situation de précarité, notamment des douches, des machines à laver et des séchoirs.

À ce jour, l'installation de tels équipements au sein du Centre d'accès aux soins et d'orientation (CASO), situé à la Maison Pré-du-Canal, ne peut être envisagée en raison des limitations techniques liées aux installations électriques du bâtiment.

Afin de répondre à ce besoin, l'association Case de Santé met actuellement à disposition un dispositif similaire, bien que ses horaires d'accès demeurent restreints.

La Municipalité a récemment engagé un nouveau chef de projet en charge des questions de précarité. Parmi ses missions figure la consolidation du dispositif du CASO, à la suite du projet pilote mené par Médecins du Monde. Dans ce cadre, des échanges seront engagés avec Case de Santé afin d'examiner les possibilités de synergies et de complémentarités.

Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de précarité, il est probable que la pérennisation de cette offre nécessite, à terme, l'identification d'un nouveau site permettant de regrouper, en un même lieu, l'ensemble des prestations liées à la santé, à l'hygiène et à l'orientation.

Observation 13.2025 : La COGE encourage la Municipalité à pérenniser l'accueil du « 12 », en structurant la collaboration avec l'Eglise propriétaire des locaux, par exemple avec une convention de collaboration et des échanges réguliers visant à résoudre les éventuelles tensions d'usage.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 13.2025 :

La Municipalité tient à rappeler que le « 12 » n'a ouvert ses portes qu'en août 2025, dans le but de répondre rapidement à un besoin de lieu d'accueil pour les personnes en situation de précarité, notamment à la suite de la fermeture de Kipole. Cette démarche s'inscrivait dans un contexte marqué par une augmentation générale de la précarité, accentuée par les différentes crises traversées ces dernières années.

Compte tenu du recul encore limité sur ce dispositif, le projet est actuellement en phase de consolidation. Dans ce cadre, la Municipalité attache une grande importance aux liens entretenus avec l'Eglise catholique. Des contacts réguliers ont lieu entre le Service JECOS et cette dernière, afin d'assurer un dialogue continu et une bonne coordination.

Un contrat de bail a été signé et les modalités d'utilisation des espaces paraissent, à ce stade, clairement définies. Leur mise en œuvre opérationnelle constitue toutefois un défi réel pour les équipes du JECOS dans le cadre de la gestion quotidienne du lieu.

La Municipalité est bien évidemment disposée à entrer en matière sur une convention de collaboration si un tel besoin devait se confirmer à l'avenir.

Observation 14.2025 : La COGE encourage la Municipalité à mettre en place une politique d'accueil des personnes sans-abri permettant de répondre à leurs besoins.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 14.2025 :

En préambule, la Municipalité souhaite souligner que sa réponse aux problématiques de précarité et de sans-abrisme s'est significativement renforcée au cours des deux dernières années. Cette évolution s'est notamment traduite par la création du Centre d'accès aux soins et d'orientation (CASO), l'ouverture du « 12 » ainsi que le renforcement du dispositif Zone Bleue, avec l'intégration de personnel éducatif et infirmier visant à développer tant la présence en rue (« aller vers ») que l'ouverture dominicale (« rester avec »).

La Municipalité est consciente de la nécessité de consolider ces dispositifs afin d'en garantir la pérennité. Dans cette perspective, un chef de projet « précarité » a été engagé par la Ville et des réflexions sont en train d'être menées dans le cadre de l'élaboration du budget 2027, lequel sera soumis au Conseil communal.

La Municipalité est également consciente que les mesures actuellement déployées ne suffisent probablement pas encore à répondre de manière pleinement adéquate aux besoins observés sur le terrain, notamment en matière de sans-abrisme. C'est dans ce contexte qu'elle a mandaté la Haute école de travail social de Fribourg afin de réaliser une étude de type diagnostic social permettant de mieux comprendre la problématique du sans-abrisme à Yverdon-les-Bains.

Le but de ce diagnostic est triple :

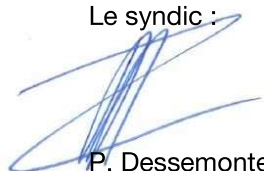
- Recueillir et analyser des données quantitatives et qualitatives sur les personnes en situation de sans-abrisme dans la commune.
- Cartographier les structures locales actives dans le domaine de la précarité résidentielle, ainsi qu'identifier leurs besoins et ceux de leurs bénéficiaires.

- Évaluer les stratégies de prise en charge de la précarité résidentielle actuellement en place, dans le but de renforcer les synergies entre les différents acteurs et d'améliorer la coordination des actions futures.

Cette étude devrait permettre à la Municipalité d'élaborer des pistes d'action concernant les mesures à mettre en place ou les lacunes à combler et fournir une estimation des ressources nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins identifiés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :



P. Dessemontet



Le secrétaire :



F. Zürcher